



Chaumont, le 23 novembre 2018.

## Communiqué de presse

Ce vendredi 23 novembre 2018, à 14h00, la circulation est relativement fluide sur l'ensemble du département. Seuls quelques ralentissements peuvent encore avoir lieu.

### **L'ensemble des commerces et des centres commerciaux est accessible.**

Elodie DEGIOVANNI, préfet de la Haute-Marne, rappelle que l'activité commerciale doit être privilégiée, celle-ci ayant un impact direct sur l'emploi et le développement économique.

La liberté de circulation étant essentielle, les contrevenants à celle-ci peuvent se voir dresser des procès verbaux pouvant aller jusqu'à 135€ pour chaque infraction relevée ainsi qu'une perte de points pour les automobilistes pour lesquels les véhicules sont mal garés.

Pour mémoire, conformément à l'article L412-1 du Code de la Route, le fait, en vue d'entraver ou de gêner la circulation, de placer ou de tenter de placer, sur une voie ouverte à la circulation publique, un objet faisant obstacle au passage des véhicules ou d'employer, ou de tenter d'employer un moyen quelconque pour y mettre obstacle, **est punissable de deux ans d'emprisonnement et de 4500 euros d'amende.**

### **Conseils aux usagers de la route :**

- adaptez votre vitesse pour anticiper la présence d'obstacles inattendus sur la route ;
- à l'approche de ralentissement, faites preuve de civisme et de calme ;
- en fin de ralentissement, signalez votre présence par l'utilisation des feux de détresse
- avant chaque déplacement, renseignez-vous sur les conditions de circulation sur  
le site internet des services de l'État <http://www.haute-marne.gouv.fr/>,  
le compte Twitter : @Prefet\_52  
la page Facebook de la préfecture <https://www.facebook.com/prefet52/>

### **Contact presse :**

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54 – 06 86 80 52 55